

L'ASSOCIATION

MOBILITE DANS

le PAYS de CRAON

VOUS INFORME

L'association Mobilité dans le Pays de Craon fonctionne depuis 2010.

Des bénévoles sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos déplacements: l'aide aux achats, les visites: familles, amis... l'accès aux loisirs et à la culture, les retraités et départs d'argent, coiffeur, sépulture, la conduite aux établissements administratifs: mairie, notaire, assurance..., les rendez-vous médicaux non remboursés, etc...

Cette plaquette est provisoire; au fur et à mesure du fonctionnement, certaines modifications pourront être apportées

Les **bénévoles et bénéficiaires** de l'association doivent adhérer (droit d'entrée de 15€ à partir du 1er janvier 2016) et prendre connaissance du règlement de fonctionnement.

Les bénéficiaires :

- **Personnes âgées qui ne peuvent pas conduire.**
- **Personnes en difficulté sociale qui ne possèdent pas de véhicules ou qui n'ont plus les moyens de le faire circuler.**
- **Personnes ayant un handicap temporaire ou permanent rendant impossible la conduite d'un véhicule.**

Communes concernées

Cossé -le -Vivien : **Astillé, Cosmes, Cossé le Vivien, Courbeveille, Cuillé, Gastines, La Chapelle, Laubrières, Méral, Quelaines-st-Gault, Saint-Poix, Simple.**

Craon : **Athée, Ballots, Bouchamps-lès-Craon, Chérancé, Craon, Denazé, Livré, Mée, Niaflès, Pommerieux, St- Quentin-les-Anges. St-Aignan-sur-Roë : Brains-sur-les-Marches, Congrier, Fontaine-Couverte, La Boissière, La Roë, La Rouaudière, La Selle-Craonnaise, Renazé, Saint-Aignan-sur-Roë, Saint-Eblon, Saint-Martin-du-Limet, Saint-Michel-de-la-Roë, Saint-Saturnin-du-Limet, Senomes**



**Les horaires : Du lundi au vendredi
De 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h**

Modalités :

A la demande aux jours et heures ci-dessus, sur simple appel téléphonique, prévenir au moins 48 heures avant la course ou le rendez-vous



au numéro suivant:

- 06.04.49.35.54 (portable de l'association)

Prise en charge au domicile, accompagnement physique selon les besoins (aide aux courses, accès au bâtiments)



L'association possède un véhicule Kangoo adapté aux fauteuils roulants, il est à la disposition en priorité pour les accompagnements des bénéficiaires en fauteuil de tout le Pays de Craon

Participation :

La participation est de 0,40€/km pour tout déplacement ou un forfait à l'intérieur de chaque commune. Un reçu servant de justificatif comptable est systématiquement établi.

Association loi 1901. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gonthier

le 8 janvier 2010. Récépissé N° WS53100567

N°Siren : 814 213 807, Siret : 814 213 807 00013

Jean Claude LAURENT, 13,rue du Murier 53400 CRAON, tél. 02.43.06.21.09